



DEPARTEMENT des HAUTES ALPES  
COMMUNE de LAYE

**ARRETE N° 013/2025**

**Portant organisation de l'enquête publique sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Laye.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et R. 153-8 ;  
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 ;  
Vu l'arrêté n°020/2024 en date du 10 septembre 2024 prescrivant la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme ;  
Vu l'avis des personnes publiques associées ;  
Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 28 novembre 2024 ;

Vu l'ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de Marseille en date du 10/07/2025 désignant M. Bernard AMANS en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier de modification du PLU soumis à enquête publique comprenant le dossier du projet de modification du PLU, les avis des services consultés conformément à la réglementation afférente à la procédure ainsi que les avis des personnes publiques associées ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°2 du PLU de Laye du 29 septembre 2025 au 29 octobre 2025 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

**Article 2** : Monsieur Bernard AMANS, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Marseille.

**Article 3** : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers par version papier en mairie ou par voie numérique sur le site [www.Laye.fr](http://www.Laye.fr) à partir de chez soi ou d'un poste informatique situé à France service.

**Article 4** : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, soit :

- sur le registre ouvert à cet effet
- en adressant un courrier au commissaire-enquêteur à la mairie
- en adressant un mail à l'adresse créée pour la durée de l'enquête :  
enquetepubliquelaye.modi2plu@orange.fr

**Article 5** : Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 29 septembre 2025 de 9h30 heures à 12h30 heures,
- le 16 octobre 2025 de 14h30 heures à 17h30 heures,
- le 29 octobre 2025 de 14h30 heures à 17h30 heures.

**Article 6** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

**Article 7** : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif de Marseille et au Préfet des Hautes-Alpes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 8** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, en mairie.

**Article 9** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet des Hautes Alpes ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes Alpes ;
- Madame/Monsieur le Commissaire-Enquêteur ;
- Monsieur le Président du tribunal administratif de Marseille.

Fait à LAYE, le 05/09/2025

Le Maire, Anne-Marie NOULIN

